

Nancy, le jeudi 22 mars 2012

DOSSIER DE PRESSE

Session publique du 19 mars 2012

Insertion en Meurthe-et-Moselle

La participation des usagers au cœur de la politique départementale

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a officialisé ce jeudi 22 mars 2012 la création d'un conseil consultatif de l'insertion. Il sera constitué à parité de 10 élus et de 10 allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), ainsi que de représentants des partenaires (fédération nationale des associations de solidarité, pôle emploi, CAF, Msa, CCI, chambre des métiers, etc.). Le département, parallèlement, ouvre un portail de l'insertion réalisé avec des allocataires et une plaquette d'information sur la participation des usagers dans le dispositif.

Partant du principe que chaque habitant est expert de sa vie, et qu'à ce titre, il a des choses à dire, à proposer, le conseil général a pris pour habitude d'associer celles et ceux qui sont concernés par le service public départemental.

Personnes âgées, personnes handicapées, collèges, éducation populaire, acteurs économiques et sociaux : des structures consultatives ont été créées ces dernières années. Une nouvelle instance vient de s'ajouter à la liste et elle concerne cette fois l'insertion ! En Meurthe-et-Moselle, 27 000 personnes sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

Pour André Corzani, vice-président en charge de l'insertion, cette étape marque *“à la fois de notre volonté de tout faire pour que chaque allocataire puisse être acteur de son projet et trouve des réponses à ses besoins, mais aussi de travailler en permanence en étroite collaboration avec celles et ceux qui se battent au quotidien pour permettre à ces allocataires de trouver un emploi, une formation”*.

Pour l'occasion, le conseil général va plus loin que ne le prévoit la loi. Elle a instauré des équipes pluridisciplinaires. Dans les territoires, elles examinent les situations particulières. Le conseil consultatif sera un espace d'analyse, de dialogue et de concertation qui peut conseiller le département sur son action en matière d'insertion, émettre des avis, faire des propositions et des évaluations dans le champ de la politique d'insertion, mener des études, tout en favorisant la concertation par la participation d'allocataires du RSA.

UN CONSEIL CONSULTATIF

De nombreux dispositifs participatifs se mettent en place dans notre société. La plupart des politiques publiques continuent néanmoins à être pensées et mises en place sans y associer les principaux concernés : les usagers, les citoyens.

La politique d'insertion n'est pas en reste et souvent, des actions sont mises en place sans interroger, avant, pendant et après, les principaux acteurs concernés. L'organisation d'un conseil consultatif permanent doit permettre aux allocataires et à leurs représentants de s'exprimer, d'apporter leurs expériences et leurs regards afin d'améliorer les politiques publiques.

L'association des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques qu'il conduit a toujours été une priorité pour le conseil général de Meurthe-et-Moselle. Riche de son expérience, il a souhaité que les équipes pluridisciplinaires créées par la loi relative au revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ne se restreignent pas à la simple étude de situations individuelles mais que ces équipes contribuent plus largement à l'amélioration des politiques d'insertion menées dans le département.

Une rencontre – bilan a été organisée en octobre dernier. Les allocataires membres des équipes consultatives RSA ont présenté aux élus les propositions d'amélioration qu'ils avaient déjà travaillées en équipe territoriale. Ils ont également fait part de leur souhait de

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

pouvoir être associés à ce type de démarche alors qu'ils ne sont plus membres des équipes consultatives parce qu'atteignant la fin de leur mandat.

Son rôle

C'est une instance consultative, espace d'analyse, de dialogue, de concertation et de propositions qui peut :

- conseiller le département sur son action en matière d'insertion,
- émettre des avis, faire des propositions et des évaluations dans le champ de la politique d'insertion,
- mener des études à la demande des élus du conseil général et/ou de la direction de l'insertion,
- favoriser la concertation par la participation d'allocataires du RSA, experts d'usage.

Le conseil doit pouvoir aider le département dans son action mais aussi s'autosaisir.

Sa composition

- 10 élus du conseil général.
- 10 allocataires du RSA

Des personnalités qualifiées à voix constitutive désignées par le président du conseil général :

- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Un représentant de la Mutualité Sociale Agricole.
- Un représentant de Pôle emploi.
- Un représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- Un représentant de l'Etat.
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Un représentant de la FNARS (Fédération nationale des associations de solidarité).

UN PORTAIL INTERNET /

www.insertion.cg54.fr/

Il a été réalisé par le conseil général avec un groupe d'allocataires du RSA du Lunévillois.



le-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

ur de la politique d'insertion.

Sept bénéficiaires du RSA du territoire de Lunéville se sont réunis régulièrement depuis 2010 pour participer à l'élaboration du portail de l'insertion en Meurthe et Moselle.

Le portail se veut le lieu unique de l'information sur l'insertion en Meurthe-et-Moselle.

Il est organisé en deux grandes parties :

- une partie présentant la politique départementale d'insertion en Meurthe-et-Moselle et dans les territoires. Elle présente également les différents partenariats en cours.
- Une partie plus spécifiquement destinée aux allocataires, sur leurs droits, leurs devoirs et des réponses aux interrogations ou besoins qui sont les leurs. Parmi elles, Autour du rSa, Mes droits et devoirs, Vers l'emploi, Mes déplacements, Ma famille, Mon engagement, Mes loisirs, mes vacances, Mon logement et accéder à Internet

Ce travail a permis de mieux cerner les attentes et les besoins. Notamment en terme d'accès à internet et d'utilisation des outils informatiques. C'est devenu indispensable pour rechercher un emploi, connaître ses droits ou bien trouver des informations pratiques utiles, telles que la garde des enfants ou les transports.

Lors d'une réunion organisée le en septembre dernier, le groupe a présenté son travail à André Corzani, vice-président délégué à l'Economie Solidaire et à l'Insertion. L'occasion de saluer une implication sans faille et l'intérêt de participer pleinement à une démarche unique en son genre. Cette expérience devrait être élargie sur les autres territoires de Meurthe-et-Moselle. En particulier pour développer des ateliers multimédias destinés à enrichir le portail de reportages audio et vidéo.

UNE PLAQUETTE SUR LA PARTICIPATION DES USAGERS

Réalisée avec des allocataires et illustré par l'un deux, ce document présente en 20 pages les diverses réalités de la participation des allocataires du RSA aux politiques publiques départementales.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

Rappel de la loi, c'est quoi une équipe consultative, spécificités de ces équipes dans le département, ce qui est fait en matière d'insertion, chiffres clés.

Le document, illustré avec humour par le dessinateur Vincent Diestch, graphiste allocataire du RSA à Briey, fait le tour de la question. Il a été réalisé avec l'appui de l'agence nouvelle des solidarités actives.

Pièce jointe : la plaquette.

POUR MÉMOIRE / Le pacte départemental d'insertion

L'assemblée départementale a également délibéré ce jeudi 22 mars 2012 sur le pacte départemental d'insertion. Ce document cadre les orientations du conseil général et de ses partenaires en matière d'insertion.

Le Pacte Départemental d'Insertion (PDI) a été soumis et approuvé par l'assemblée départementale le 20 juin 2011.

La mise en œuvre du PDI s'articule avec l'élaboration d'un pacte territorial pour l'insertion, baptisé Pacte pour l'Insertion en Meurthe et Moselle (PIMM), dont le lancement a été acté par une délibération spécifique lors de la session de juin 2011.

La démarche d'élaboration du Pacte est une véritable opportunité pour :

- rendre la politique d'insertion plus lisible pour le public ciblé,
- améliorer la lisibilité des politiques entre partenaires en identifiant et partageant la connaissance des actions de chacun en la matière, en précisant l'offre de droit commun mais aussi en identifiant les offres spécifiques,
- clarifier le rôle des différents acteurs intervenant sur un même champ,
- développer des complémentarités et une meilleure articulation entre acteurs,
- formaliser de nouveaux partenariats dans la durée,
- rénover l'animation territoriale des politiques d'insertion,
- expérimenter des solutions nouvelles.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

La première phase de la démarche d'élaboration du Pacte a consisté à repérer les acteurs concernés par les chantiers liés à l'insertion et approuvés par l'assemblée départementale lors de la session du 20 juin 2011 :

- 1) expertise économique et sociale partagée
- 2) formation professionnelle des allocataires du RSA
- 3) responsabilité sociale des employeurs
- 4) sécurisation des parcours d'insertion
- 5) mobilisation de l'insertion par l'activité économique
- 6) contractualisation entre le conseil général, les communes et intercommunalités
- 7) association des allocataires aux politiques publiques départementales
- 8) amélioration des partenariats dans le champ de la santé et du handicap

La deuxième phase a été lancée en décembre 2011, par un comité de pilotage.

Les domaines concernés

Accès à la formation professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

L'ambition du conseil général de Meurthe-et-Moselle est d'agir afin que l'insertion impacte toutes les politiques publiques pour développer une économie plus solidaire qui permette d'agir à la source sur les problèmes d'exclusion. Cela se travaille en étroite collaboration avec la Région Lorraine et l'État, dans le cadre des contrats uniques d'insertion (CUI).

L'insertion comme levier de développement territorial

Le conseil général, en 2011, a continué une démarche de contractualisation avec les communes et intercommunalités. Ces contrats territoriaux de développement durable (CTDD) organisent le soutien du département aux acteurs locaux en fonction des priorités de chaque territoire.

Le département s'appuie sur les partenariats décidés dans les CTDD pour faire levier sur la politique d'insertion, notamment via les clauses d'insertion. Le dialogue entre collectivités et chargés de développement autour des CTDD permet la mise en place d'actions d'insertion au niveau local.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

Par ailleurs, chacun des six territoires du département est couvert par une instance technique rassemblant notamment les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), le service territorial de l'insertion et Pôle emploi. Ces instances se rassemblent plusieurs fois par an. En 2012, le conseil général évaluera auprès des instances les points de blocage et les pistes d'améliorations, qui seront partagées avec l'État.

Axe « santé »

La santé est reconnue par les membres du comité de pilotage comme un axe prioritaire et un frein majeur à l'insertion. Des collaborations entre acteurs de la santé (Agence Régionale de la Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) et acteurs de l'insertion sont à encourager.

Les Journées d'Accueil et d'Orientation (JAO)

Les JAO ont été abordées pendant le comité de pilotage du Pacte. La Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont confirmé leur intérêt et leur implication dans ces JAO, mais exprimé des craintes quant à leur pérennisation, dans un contexte de restrictions budgétaires. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a souligné l'intérêt des JAO pour l'accès aux droits en matière de santé.

Une réunion sera programmée avec les acteurs concernés (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de la Santé) pour construire une convention et formaliser les engagements de chacun sur 2012-2014.

Axe « participation »

La direction de l'insertion a réalisé un document de présentation de la démarche de participation impulsée par le conseil général depuis 2010 (plaquette « La participation des usagers dans le dispositif RSA en Meurthe-et-Moselle »).

Le 10 octobre 2011, des allocataires du RSA ont présenté aux élus des propositions issues de leurs réflexions suite à leurs participations aux équipes consultatives RSA et aux groupes ressources du département. Le 12 octobre 2011 a eu lieu un « temps fort » réunissant l'ensemble des membres des équipes consultatives pour partager leurs retours d'expérience après un an de fonctionnement.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

Les allocataires du RSA ont élaboré des propositions d'amélioration de la politique publique d'insertion dans le cadre des équipes consultatives, qu'ils ont présenté aux élus le 10 octobre. Certaines propositions ont été retenues et les élus se sont engagés à les mettre en œuvre :

Entretien tripartite allocataire/référent unique RSA du conseil général/ conseiller Pôle emploi lors des réorientations (passage d'un référent unique conseil général à un référent Pôle emploi)	Deux territoires vont expérimenter cet entretien tripartite en 2012 : Lunéville et Val de Lorraine
« Aller vers » : visite au domicile des allocataires du RSA qui ne répondent pas à leurs courriers de rappel	Impulsion service social départemental
Continuer à participer à l'amélioration des politiques publiques une fois le mandat « équipe consultative » échu (au bout d'un an)	Création en cours d'un Conseil consultatif de l'insertion
Améliorer l'information sur le dispositif pour les allocataires de Meurthe-et-Moselle	Un portail de l'insertion accessible à tous, créé avec des allocataires de Lunéville, sera mis en ligne mi mars 2012.
Faciliter la transmission des savoirs entre anciens et nouveaux membres des équipes consultatives RSA	Renouvellement par tiers tous les six mois

Conseil consultatif de l'insertion (lire par ailleurs)

Implication des entreprises (y a-t-il matière à un autre Poley)

Sur la base d'une rencontre avec des entreprises de Meurthe-et-Moselle concernant les clauses d'insertion dans les marchés publics, un projet expérimental a été élaboré par le conseil général et deux

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

entrepreneurs lorrains de l'industrie textile afin de favoriser à terme l'emploi local.

La réécriture des clauses techniques particulières de ce type de marché fait l'objet d'un groupe de travail interne avec la direction de la logistique. Ce projet sera partagé avec d'autres acteurs publics et privés du territoire une fois expérimenté.

La commande publique représente un levier de développement économique, et donc d'insertion professionnelle peu actionné aujourd'hui.

Clauses d'insertion

Un bilan des clauses 2011 est en cours, prévu mi mars. Il sera présenté à l'ensemble des services du conseil général. Depuis 2010, un partenariat entre le conseil général et la Région existe pour faire converger les actions des deux collectivités en matière de clauses d'insertion. L'évaluation de ce partenariat est prévue pour 2012.

Une réunion aura lieu au premier semestre 2012 avec les partenaires du Pacte, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, en vue d'harmoniser les pratiques en matière de clauses d'insertion selon les secteurs professionnels et les territoires.

Observatoire partagé

Échanger, au niveau départemental, sur l'expertise économique et sociale des différents acteurs territoriaux et départementaux, afin d'éviter les « doublons ». Partager un socle commun minimal d'indicateurs sur la situation économique et sociale.

Dans un premier temps, les participants envisagés sont: conseil général, Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité sociale agricole. Ce réseau d'experts pourra être élargi à d'autres partenaires départementaux et locaux.

L'insertion en Meurthe-et-Moselle

L'insertion est l'un des principaux domaines d'action des conseils généraux. Ils interviennent de deux manières :

- ils financent le revenu de solidarité active (RSA)
- ils mettent en œuvre des programmes destinés à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.

C'est le travail des professionnels de la direction de l'insertion.

Depuis quelques années, ils agissent au plus près des lieux de vie de chacun grâce à des équipes installées dans les six territoires d'action du conseil général.

L'insertion est considérée comme l'un des axes majeurs importants de la politique du conseil général et de son projet en faveur d'un développement solidaire, durable de la Meurthe-et-Moselle.

Trois piliers

L'action du département s'appuie sur trois piliers qui guident l'action du conseil général et de ses partenaires.

1. Donner la capacité à tout bénéficiaire du RSA de sortir du dispositif en accédant à un emploi durable. Cet objectif est mis en œuvre quelles que soient les situations personnelles et quels que soient les projets qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre. Faire en sorte que le monde de l'insertion et le monde de l'entreprise se rapprochent est une des clés essentielles de réussite.

2. Faire de l'insertion professionnelle un levier de développement. Le conseil général intervient en direction des acteurs économiques, sociaux, culturels et des diverses institutions pour que soit reconnues et mobilisées les potentialités des bénéficiaires du RSA.

3. Instaurer une dynamique de changement portée par tous les acteurs de l'insertion. L'allocataire du RSA est aussi expert. Il doit pouvoir participer à la définition et à l'évaluation des politiques publiques. Cette dynamique est portée à l'échelle des territoires : les services territoriaux insertion du conseil général sont les fers de lance de ce mouvement.

En savoir plus

www.insertion.cg54.fr

Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Jeudi 22 mars 2012.

Dossier de presse

La participation au cœur de la politique d'insertion.